

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est tenu en séance publique avec retransmission Facebook, sous la présidence d'Arnaud Hie, Maire.

Membres présents : Arnaud Hie, Sylvie Foucher, Pierrick Viot, Christine Rabu, Jacky Mignot, Bernard Leblond, Danielle Boucher, Catherine Deschamps, Pascal Poulard, Hélène Gletty, Céline Cesbron, Audrey Vergondy, Steven Courtois, Frédérique Maury, Hervéline Portet, Joël Caillère, Thierry Stepanovsky.

Membres excusés : Dominique Bouchard qui donne pouvoir à Catherine Deschamps, Sophie Menuau qui donne pouvoir à Sylvie Foucher, Cédric Marandeu qui donne pouvoir à Arnaud Hie, Wilfried Nay qui donne pouvoir à Pierrick Viot, Florent Knoepffler qui donne pouvoir à Céline Cesbron, Reynald Lescouarc'h qui donne pouvoir à Frédérique Maury.

Installation de Monsieur Thierry Stepanovsky (remplacement de Madame Sandrine Leroy)

Approbation du Procès-Verbal du 24 février 2022

INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX : Présentation des procédures consécutives à l'installation de caravanes et de mobil-homes sur le territoire communal.

DOMAINE ET PATRIMOINE

ECHANGE AMIABLE DE TERRAINS AVEC MONSIEUR DOBARD – ROUTE DES PLACELLES : CLASSEMENT DE LA VOIRIE

Deux parties de la voie publique (33 m² au total) situées aux abords de la parcelle cadastrée section A n° 1780, route des Placelles, ont été incluses depuis plusieurs années dans une propriété privée, à savoir les parcelles cadastrées section A, n°1786 et n°1787.

Considérant que l'acquisition de ces deux parcelles a été signé le 24 mars dernier,

Conformément à l'article L. 141.3 du Code de la voirie routière,

Considérant que la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales dès lors qu'il n'y a pas d'atteintes aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies, le conseil municipal, à l'unanimité, **PRONONCE** le classement dans la voirie communale des parcelles cadastrées section A n° 1781 et n° 1785.

FONCTION PUBLIQUE

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE A 30/35^{EME} - SUITE
 RECLASSEMENT**

Considérant l'avis du comité médical en date du 8 mars 2022 statuant sur l'inaptitude aux fonctions d'ATSEM, le conseil municipal, à l'unanimité, **OUVRE** un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à 30/35^{ème}

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ADMINISTRATIF A LA FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES A 15/35EME

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la Fédération des Œuvres Laïques 49, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à la FOL49 du 11 avril 2022 au 31 août 2022, pour une quotité 15/30^{ème}.

FINANCES LOCALES - PARTIE BUDGETAIRE ET FISCALE

COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par Madame Bire, Responsable du Service de Gestion Comptable Couronne d'Angers, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le conseil municipal, à la majorité, **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2021. Le résultat global d'exécution s'élève à la somme de 2 360 382,09 €, dont la présentation peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	2 047 469,31 €
Recettes de fonctionnement	2 714 704,34 €
Résultat de l'année de fonctionnement	667 235.03 €
<i>Excédent reporté de l'année n-1</i>	<i>1 412 031.31 €</i>
Excédent de résultat de fonctionnement	2 079 266,34 €
Dépenses d'investissement	1 214 502.46 €
Recettes d'investissement	794 881.62 €
Résultat de l'année d'investissement	-419 620.84 €
<i>Excédent reporté de l'année n-1</i>	<i>538 690.04 €</i>
Excédent de résultat d'Investissement	119 069.20 €
Restes à réaliser en dépenses	190 876.35 €
Restes à réaliser en recettes	352 922.90 €
Résultat de l'investissement	281 115.75 €
Résultat global d'exécution	2 360 382.09 €

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2021 aux comptes suivants :

- compte 001 (résultat d'investissement) : 119 069,20 € ;
- compte 002 (excédent antérieur reporté de fonctionnement) : 2 079 266,34 €.

TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de reconduire les taux de 2021 et de **VOTER** le taux d'imposition de la part communale pour l'année 2022 comme suit :

- o taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,74 %
- o taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,88 %.

FINANCES LOCALES - PARTIE PROJETS

RD 52 : CONVENTION TRIPARTITE D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN L'AMENAGEMENT DE CARREFOUR DU CHEMIN DE LA GUICHARDIERE ROUTE DE TIERCE COMMUNE DE BRIOLLAY :

Décision ajournée

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET CLUB-HOUSE EN EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT SUR LE COMPLEXE SPORTIF : DEMANDES DE SUBVENTION ET APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Monsieur le maire explique que l'ouverture des plis a été effectuée le 1^{er} avril dernier à midi conformément aux termes de la consultation, avec un retour de 14 offres pour 10 lots et un surcoût moyen avoisinant les 40%.

Il est cependant proposé de valider le plan de financement ainsi que les demandes de subventions faisant référence au chiffrage prévisionnel, afin de préserver la possibilité de mobiliser les financeurs.

Le conseil municipal, à la majorité, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour l'opération de construction de vestiaires et club-house sur le complexe sportif coût, établie à un coût prévisionnel global de 610 016,00 € HT et **SOLLICITE** des aides publiques (Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux, Département, Fédération de football amateur) pour ce projet.

RENFORCEMENT ET EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES ACACIAS : FONDS DE CONCOURS AU SIÉML : VALIDATION AU STADE DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE AVEC EXTENSION

Les travaux concernent le renforcement P12 Pâture ainsi que de l'effacement qui sera dans sa continuité, avec un montant prévisionnel de 160 930 € net de taxe. Le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le programme de travaux représentant une participation communale de 68 424 € TTC au SIÉML pour le génie civil Télécommunications.

EXTENSION RESEAU TELECOM CHEMIN DES FRENES : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Le conseil municipal, à la majorité, **APPROUVE** la participation financière de la commune de Briollay aux travaux d'extension du réseau Télécom réalisés par le SIéML à hauteur de 3 376,58 € TTC.

TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** les régies municipales à encaisser les recettes par carte bancaire, **DECIDE d'ACHETER ou de LOUER** un terminal de paiement électronique et **ACCEPTTE** de prendre en charge les coûts liés à ce mode de paiement.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

REGLEMENT INTERIEUR : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2

Le conseil municipal, à la majorité, **APPROUVE** la modification de l'article 2 - convocations des conseillers municipaux - 2^{ème} alinéa du règlement intérieur comme suit : « Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est remise aux membres du conseil municipal ; si possible, elle sera adressée avec la convocation ».

COMMISSIONS MUNICIPALES THEMATIQUES : MODIFICATION DES COMPOSITIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** des modifications de composition des commissions municipales suite à l'intégration de deux nouveaux conseillers municipaux :

- Commission territoire intelligent et ressources humaines : Thierry Stepanovsky remplace Frédérique Maury
- Commission participation citoyenne, vie associative, attractivité et rayonnement : personne ne remplacera Sandrine Leroy, démissionnaire
- Commission transition écologique, cadre de vie et urbanisme : pas de changement
- Commission action sociale, éducation et intergénérationnel : Thierry Stepanovsky remplace Frédérique Roulland, démissionnaire
- Commission économie, finances et infrastructures : Joël Caillère remplace Reynald Lescouarc'h.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

ENFANCE : TARIFICATION CAMPS D'ETE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la grille tarifaire applicable pour le mini-camps et les camps d'été 2022 (augmentation d'1% par rapport à 2021) :

- Du 11 au 13 juillet 2022 mini-camp Loustics (MS ET GS) PAJ (point accueil jeunes) du camping de Cheffes sur Sarthe ;
- Du 18 au 22 juillet 2022 camp sportif Queniaux (CP au CM1) PAJ (point accueil jeunes) du camping de Cheffes sur Sarthe ;
- Du 25 au 29 juillet séjour sportif (enfants sortant de CM2 ,6ème, 5ème jusqu'à 13 ans inclus) PAJ (point accueil jeunes) du camping de Cheffes sur Sarthe.

Quotient Familial	COMMUNE	COMMUNE
	Prix par enfant 4/6 ans 3 jours/2 nuits	Prix par enfant 6/13 ans 5 jours/4 nuits
0-600	97 €	162 €
601-1000	101 €	169 €
1001-1300	109 €	183 €
>1301	115 €	192 €
Quotient Familial	HORS COMMUNE	HORS COMMUNE
	Prix par enfant 4/6 ans 3 jours/2 nuits	Prix par enfant 6/13 ans 5 jours/4 nuits
0-600	97 €	162 €
601-1000	134 €	222,20 €
1001-1300	144,50 €	240 €
>1301	154,50 €	257,50 €

Vu pour être affiché le 13 avril 2022, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales.



Arnaud Hie, maire